

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2557

présenté par

Mme Pompili, M. Damien Adam, Mme Bagarry, Mme Cazebonne, M. Cellier, Mme Chapelier, M. Colas-Roy, M. Dombreval, M. Girardin, Mme Gomez-Bassac, Mme Grandjean, Mme Hérin, M. Kerlogot, M. Lejeune, M. Martin, Mme Meynier-Millefert, Mme Mörch, Mme Muschotti, M. Nogal, Mme Pouzyreff, M. Raphan, M. Roseren, Mme Sarles, M. Simian, Mme Tiegna, M. Thiébaud, Mme Thillaye, Mme Toutut-Picard, M. Venteau, M. Vignal, Mme Wonner et
M. Zulesi

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.